

Délibération n°2018.00116

Environnement - Réalisation d'un parcours pédagogique - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées 77 (PDIPR)

Séance du 18 décembre 2018

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33
présents : 24
absents représentés : 8
absent non représenté : 1

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération n°2018.00122), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gilbert TROUILLET, M. Guy DARAGON (à partir de la délibération n°2018.00123)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck SUREAU

Délibération n° 2018.00116

Environnement - Réalisation d'un parcours pédagogique - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées 77 (PDIPR)

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Laure GREUZAT, Adjointe au Maire, déléguée à l'économie et à l'emploi commerce de proximité,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2010 relative à l'inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées de Seine-et-Marne,

Vu la délibération du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 29 novembre 2013 relative à l'approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées de Seine et Marne

Considérant que la ville souhaite créer un parcours pédagogique pour sa promenade du tour de ville,

Considérant que les lieux proposés sont situés à proximité ou sur les chemins inscrits au PDIPR de Seine et Marne,

Considérant que les aménagements projetés concernent la réalisation et la pose de mobiliers, la création de refuges pour la faune, la réhabilitation de chemins, la végétalisation d'espaces, la mise en valeur du patrimoine naturel et historique du parcours,

Considérant que la ville souhaite réaliser les travaux de ce parcours pédagogique dans le cadre d'un chantier d'initiative locale,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale du 11 décembre 2018,

DELIBERE A l'unanimité

VALIDE le projet d'aménagement du parcours pédagogique du tour de ville pour un montant total prévisionnel de 81 906 euros HT.

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à solliciter l'obtention d'une subvention au taux maximum auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de Seine et Marne.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.